ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question orale n° 101

Texte de la question

Lors du dernier conseil des ministres, le Gouvernement a inscrit la Seita sur la liste des entreprises a privatiser. M. Arnaud Cazin d'Honincthun attire l'attention de M. le ministre de l'economie sur le nombre de salaries, de l'ordre de 5 000, concernes par ce changement de statut et sur les consequences que ce changement pourrait entrainer au plan de l'amenagement du territoire. Il lui demande de determiner le calendrier selon lequel la privatisation de la Seita pourrait intervenir ; de preciser si la Seita serait l'objet, dans son ensemble, d'une cession a un seul repreneur ou a plusieurs, en fonction de ses divers domaines d'activite ; en tout etat de cause, d'associer les personnels aux projets de cession, condition indispensable de leur reussite.

Données clés

Auteur : M. Cazin d'Honincthun Arnaud
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 101
Rubrique : Tabac
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juin 1993, page 1004
Réponse publiée le : 4 juin 1993, page 1067
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 1993